

Argentré



N° 9
SEPTEMBRE 93

Bulletin Municipal

Editorial

La vie municipale, au cours de cette année 1993 aura été marquée essentiellement par les importants et très prenants travaux sur l'intercommunalité, que nous avons conduits au rythme accéléré de 2 à 3 réunions mensuelles avec les autres communes de l'agglomération lavalloise.

Depuis la fin de l'année dernière où nous avons mené la fronde des 13 communes dites de deuxième couronne, qui refusaient d'être les laissées pour compte du développement de l'agglomération, les choses ont beaucoup évolué.

Nous nous acheminons vers une communauté de communes regroupant les 19 communes de l'actuel District de Laval plus Montflours. Cela soulève de nombreuses interrogations car la création de cette nouvelle collectivité aura des conséquences très importantes sur l'autonomie et le fonctionnement de nos communes, dans des domaines aussi essentiels que le développement économique et l'aménagement de l'espace, pour lesquels les communes devront transférer leurs compétences à la nouvelle collectivité.

En clair dans ces domaines les décisions ne seront plus du ressort du Conseil Municipal, mais du Conseil de la Communauté.

Cela entraînera aussi des répercussions sur la fiscalité des communes et notamment sur la taxe professionnelle : création d'une taxe professionnelle de zone unique applicable à l'ensemble du territoire de la nouvelle communauté et perçue par celle-ci, ... à moins que cette taxe ne soit limitée à certaines zones déterminées seulement.

Les transferts de ressources et de charges étant faits à une date fixe, figeront de façon définitive les déséquilibres existants entre les communes composant la collectivité, d'où nécessité de bien étudier tous ces transferts et leurs conséquences, d'où aussi nécessité d'instaurer une dotation de solidarité et d'en fixer les critères d'attribution et de répartition.

Chaque commune devra avoir aussi sa juste part dans les projets de développement communs : ceux-ci ne pourront être concentrés sur quelques communes seulement.

Il ne s'agit là que de quelques uns des points abordés au cours de cette année.

Les Conseils Municipaux des différentes communes concernées ont pris connaissance et ont débattu du projet de communauté le 12 Octobre prochain et devront se prononcer définitivement en fin d'année.

Nous avons pensé qu'il serait bon d'organiser une réunion d'information de la population de la Commune. La date de cette réunion a été fixée au **Jeudi 21 Octobre à 20h30 à la salle des fêtes.**

M. DESCOTTES



SÉANCE DU 1er FÉVRIER 1993

Subvention à l'Association Animation Argentré

Suite à l'étude du budget prévisionnel pour le spectacle 1993 et au vu des devis demandés aux différents prestataires de service, l'Association Animation Argentré informe le Conseil Municipal qu'il manquera la somme de 30000 F. pour couvrir ses dépenses et sollicite une subvention.

Le Conseil Municipal,

Vu la demande présentée par le bureau de l'Association,

Vote une subvention de 20000 F. en faveur de l'Association Animation Argentré.

S'engage à couvrir la différence entre 62000 F. (recette escomptée) et la recette réelle du spectacle si elle est inférieure au chiffre ci-dessus.

Revision des tarifs de cantine et de garderie

Vu la circulaire préfectorale du 20 novembre 1992 concernant l'évolution en 1993 des tarifs des cantines scolaires,

Considérant qu'une hausse maximale de 3% peut être appliquée pour 1993 aux tarifs de cantine,

Le Conseil Municipal,

Décide une augmentation de 3% des tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1er mars 1993.

Fixe ainsi les nouveaux tarifs :

Cantine	repas enfant	14,20 F.
	repas adulte	21,50 F.
	repas personnes âgées	18,60 F.
Garderie	repas préparé pour Louvigné	
	enfant	13,20 F.
	adulte	19,80 F.
Garderie	matin ou soir	7,60 F.
	matin et soir	12,00 F.
	demi-journée	10,90 F.
	journée	16,50 F.

Plan d'occupation des sols

M. Alain MARSOLLIER, chargé de l'urbanisme et de l'aménagement, informe le Conseil des observations enregistrées lors de l'enquête publique portant sur la modification du P.O.S. et qui a eu lieu du 16/11/92 au 16/12/92.

Un propriétaire souhaite l'union des propriétaires de 6 parcelles situées en zone NAh à gauche du chemin des Marzelles pour vente commune à un lotisseur le plus offrant.

Un autre désire vendre une des 6 parcelles ci-dessus de

3500 m² à sa convenance (avec viabilité partielle).

Une demande de construction au lieu-dit " La Carie " est formulée, avec comme prétexte que la viabilité existe mais le terrain en soit n'est pas raccordable à l'assainissement.

Pour le projet de liaison piétonne entre le lotissement du Plessis et la zone d'urbanisation future NAh prévue le long du chemin des Marzelles, un hangar risque d'obstruer le passage.

Le Président du S.I.A.E.P. demande la mise en place d'un périmètre de protection autour du captage de Montroux (les contraintes sont à définir pour la zone du Vallon).

Le Commissaire-Enquêteur propose le déplacement au 16 rue du Maine, de l'emplacement réservé prévu place de l'Eglise (avec l'inconvénient d'être excentré par rapport à la place de l'Eglise et de se trouver près de la seconde sortie prévue au delà de la Mairie.

Le Conseil, vu les conclusions et l'avis favorable du

Travaux de voirie

M. Gérard QUINTON sollicite le goudronnage du chemin rural de la Jouardière.

Ne s'agissant plus du siège d'une exploitation agricole, le Conseil confirme sa précédente décision de non prise en charge de ces travaux.

Le GAEC ARDRIER demande également le goudronnage du chemin de liaison de la route de Châlons à la route de la Chapelle-Anthenaise. Le Conseil charge la commission de la voirie de voir cette affaire et d'en rendre compte lors de la prochaine réunion.

SÉANCE DU 1er MARS 1993

Gardiennage de l'Eglise

Vu la circulaire préfectorale du 8 février 1993 indiquant que l'indemnité pour gardiennage de l'Eglise pouvait faire l'objet d'une hausse de 2,60 % maximum à compter du 1er janvier 1993.

Le Conseil Municipal,

Fixe à 2508 F. l'indemnité annuelle allouée au prêtre affectataire de l'église communale qui assure effectivement le gardiennage de cette église. Elle s'appliquera à compter du 1er janvier 1993.

Demande de subvention pour plantations

Le Conseil Municipal,

Vu les travaux d'aménagement paysager du lotissement du Moulin de la Roche et du lotissement "Les Hameaux du Palis" (logements locatifs) comportant la fourniture des végétaux (arbres tiges, touffes fortes et cépées et arbustes).

Attendu que la commune pourrait bénéficier d'une subvention du Département à hauteur de 50 % du montant hors taxes de la fourniture des plans, plafonné à 8 000 F. / an.

Sollicite la subvention départementale pour les plantations prévues dans le lotissement du Moulin de la Roche et dans le lotissement des "Hameaux du Palis", partie des logements locatifs.

Voirie

Le chemin communal qui relie la route de Châlons à la route de la Chapelle-Anthenaise, ne sera pas goudronné ; il bénéficiera chaque année d'une attribution de pierre. Ainsi en a décidé la Commission de la Voirie suite à une visite des lieux.

L'U.S et ses besoins

Avec ses 455 licenciés, les sept sections de l'U.S ont des besoins qui ont été discutés lors d'une réunion de la Commission des Sports et des représentants des sections. Il serait peut-être souhaitable d'étudier de nouveaux critères d'attribution de la subvention municipale, de définir les priorités de chaque section et de programmer sur plusieurs années les investissements à réaliser.

Dénomination d'une rue

La route de Châlons (C.D. 549) portera le nom de la rue du Bocage. Cette nouvelle dénomination sera effective dès la mise en place des plaques.

Travaux rue de Ballée

Par suite des travaux de renforcement du réseau électrique sur le poste du Bourg, la desserte téléphonique en souterrain, rue de Ballée est à prendre en considération en raison de la suppression des supports EDF.

Contrat emploi-solidarité

Accord du Conseil pour le renouvellement des C.E.S. au restaurant scolaire et à l'école St Cyr et Ste Julitte.

Approbation de la modification du plan d'occupation des sols

Après avoir entendu les conclusions du Commissaire-Enquêteur,

Entendu l'exposé de M. le Maire,

Et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

décide d'approuver la modification du P.O.S.

SÉANCE DU 29 MARS 1993

Gendarmerie : avenant au bail

M. le Maire rappelle au Conseil qu'aux termes d'un acte

en date du 16 novembre 1990, la commune d'Argentré a donné à bail à l'Etat Gendarmerie, pour une durée de 3-6 et 9 ans, un ensemble immobilier à usage de caserne de Gendarmerie à compter du 16 novembre 1990.

Ce contrat arrive à expiration de la première période triennale le 15 novembre 1993.

Le Lieutenant-Colonel MALAGOLI, Commandant le Groupement de Gendarmerie de la Mayenne, par lettre du 24 mars 1993, propose la révision du loyer prévu au contrat et l'établissement d'un avenant à compter du 16 novembre 1993.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Accepte la révision du loyer prévu au contrat et l'établissement d'un avenant au contrat à compter du 16 novembre 1993.

Autorise M. le Maire à signer l'avenant à passer.

Equipement du Corps de Sapeurs-Pompiers : programme 1993

Le Conseil Municipal,

Vu la demande du Chef de Corps de Sapeurs-Pompiers d'Argentré pour obtenir du matériel,

Après en avoir délibéré,

Arrête le programme d'acquisition de matériel destiné au Corps de Première Intervention.

Autorise le Maire à acquérir sous forme d'achats groupés par l'intermédiaire de la Direction Départementale des Services d'Incendie et de Secours, le matériel compris dans le tableau de commande pour un montant total de 9 332,92 F.

Vote au budget primitif 1993 les crédits nécessaires.

Sollicite la subvention départementale au taux de 50 % pour le matériel de transmission.

Affaires scolaires

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 30 mars 1992 fixant le montant global des crédits alloués aux écoles pour l'année 1992,

Sur la proposition du rapporteur de la Commission des Finances pour l'exercice 1993,

Vote à l'unanimité les crédits ci-après à verser en 1993 aux écoles publiques :

- Ecole Primaire Publique J.Y. Cousteau
crédit de 30 900 F.
- Ecole Maternelle Publique
crédit de 10 340 F.

Arrête le montant de l'allocation à verser à l'O.G.E.C. (Ecole St Cyr et Ste Julitte) à 264 121 F. pour l'année 1993.

Réunions du Conseil Municipal

Indemnité du préposé à l'affichage

Le conseil Municipal,

Fixe à 2070 F. le montant de l'indemnité forfaitaire à verser en 1993 à Monsieur Marcel Goulay, préposé à l'affichage.

Cession de terrain

Le Conseil Municipal,

Vu sa délibération du 9 décembre 1991, autorisant la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais à construire un bâtiment comprenant des commerces et 3 logements locatifs sur un terrain appartenant à la Commune d'Argentré.

Accepte la cession gratuite du terrain d'emprise du bâtiment à la S.A. d'H.L.M. Le Logis Familial Mayennais.

Autorise Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à cette cession.

Chemins ruraux " Du Boulay " et " De Rigohaut "

Les projets présentés par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt et soumis à enquêtes publiques fin 1992 ont été adoptés par le Conseil Municipal.

Les riverains pourront prendre connaissance en mairie des alignements et limites indiqués sur les plans.

Vote des taux d'imposition

Les taux des différents impôts locaux ont été légèrement augmentés à l'exception de la taxe professionnelle qui conserve son taux de 11,08 %. La taxe d'habitation passe de 15,10 % à 15,39 %, la taxe foncière des propriétés bâties de 23,06 % à 23,51 %, la taxe foncière sur les propriétés non bâties de 38,48 % à 39,22 %.

Le produit fiscal attendu est de 2 874 889 F.

Acquisition de divers matériels

Le Conseil Municipal,

après avoir pris connaissance de la liste du matériel demandé pour l'entretien des espaces verts et autres,

Décide l'acquisition du matériel ci-après désigné :

- une tondeuse à gazon	8 350 F.
- une débroussailleuse à dos	3 850 F.
- une bétonnière	1 500 F.
- un aérateur	5 000 F.
- autres matériels	5 100 F.

Un crédit de 23 800 F. est ouvert au Budget Primitif 1993.

Aménagement du Centre Bourg : participation aux travaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement du Centre Bourg, trois maisons d'habitation ont été démolies. Deux d'entre elles

étaient contiguës à des maisons appartenant à des tiers qui ont demandé que soit effectué un ravalement de leur habitation.

Le pignon de la maison de M. et Mme PETIT a été restauré et les propriétaires ont accepté de participer à l'enduit gratté dans la limite de 5 000 F. H.T.

Subventions Municipales : année 1993

Le Conseil Municipal a voté les subventions 1993 pour un montant de 205 860 F. dont voici le détail :

Office des A.C et V.G.....	200 F
U.S. Argentré.....	31 000 F
A.D.A.S.E.A.de la Mayenne.....	392 F
Chambre des Métiers de la Mayenne.....	730 F
Assoc. des Amis de la B.D.P. de la Mayenne.....	1 195 F
Centre des Papillons Blancs APEL.....	500 F
A.D.M.R. (1 100 F. portage repas).....	3 300 F
Société de Pêche La Jouanne.....	1 100 F
Club du 3ème Age.....	2 000 F
Comice Agricole Cantonal.....	2 100 F
Fanfare d'Argentré.....	1 500 F
Société Protectrice des Animaux.....	1 000 F
Familles Rurales (Assoc. Argentré).....	2 000 F
Familles Rurales (Centre Aéré).....	14 000 F
Assoc. des Agents des Collect. Territoriales.....	57 000 F
Centre Traitement Oûie, Parole.....	250 F
Association Animation Argentré.....	20 000 F
Prévention Routière.....	400 F
APEL Ecole St-Cyr, Ste Julitte (Classe de neige)	9 150 F
Syndicat d'Initiative du Canton.....	3 265 F
Centre Communal d'Action Sociale.....	1 000 F
O.G.E.C (dont 10000 F. bâtiment).....	15 158 F
Fédération Départem. Group. Protect. Cultures....	1 220 F
Association de Drainage du Canton.....	300 F
Comité de Jumelage.....	10 000 F
Cyclo-Sport Argentré.....	500 F
A.G.O.R.A.....	5 000 F
Foyer des Jeunes.....	5 000 F
C.A.U.E. de la Mayenne.....	400 F
U.D.A.F. de la Mayenne.....	1 200 F
Action Humanitaire.....	5 000 F
Autres subventions non affectées.....	10 000 F

SÉANCE DU 10 MAI 1993

Vote des subventions

Le Conseil Municipal,

Décide :

1°) d'attribuer, dans le cadre de la Course de l'Espoir 1993 METZ - SAINT BERTHEVIN - METZ pour la recherche médicale, une subvention de 1 000 F. qui sera prélevée sur le crédit affecté aux Actions Humanitaires.

2°) d'allouer une subvention de 870 F. au Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré (0,40 F./ habitant) destinée à l'organisation de l'opération "Les Trois Jours de l'Art Multicolore du Canton d'Argentré" par deux étudiantes en première année BTS Action Commerciale au Lycée Privé Haute-Follis de Laval.

Incorporation de la Voirie et des Espaces verts des Lotissements des Logis de la Vallée de la Jouanne et du Champ de la Vigne dans le Domaine public communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, les Lotissements des Logis de la Vallée de la Jouanne et du Champ de la Vigne sont des lotissements privés.

La voirie et les espaces verts de ces lotissements appartiennent à la S.A.R.L. Le Logement Mayennais et à la S.I.R.C. S.A.R.L.

Ces deux sociétés ont demandé à la commune la prise en charge des voies de desserte de ces lotissements ainsi que les espaces verts et donné leur accord pour une cession gratuite des terrains.

Le Conseil Municipal,

Sur la proposition de la Commission Urbanisme et Aménagement,

Accepte d'inclure dans le domaine public communal la voirie et les espaces verts de l'ensemble des lotissements privés, des lotissements des Logis de la Vallée de la Jouanne et du Champ de la Vigne.

Charge Monsieur le Maire d'effectuer l'enquête réglementaire et de signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Construction d'une gendarmerie

Le financement de la construction de la nouvelle gendarmerie pose des problèmes à la commune. L'hypothèse de la possibilité d'une coopération intercommunale partielle à l'échelon cantonal ayant été évoquée lors de la dernière inspection de la brigade, Mr Des Rieux, Conseiller Général a proposé aux élus du canton une rencontre qui a eu lieu le 7 mai dernier. Au cours de celle-ci, Mr Descottes, Maire, a présenté le projet de construction de la nouvelle gendarmerie et proposé plusieurs hypothèses de prise en charge basée proportionnellement sur le potentiel fiscal et la population de chaque commune.

Les élus présents ne sont pas hostiles au principe d'une participation. Néanmoins cette participation est loin d'être acquise...

Espace commercial

Le projet en cours de réalisation, Place de l'Eglise, comprendra, au rez-de-chaussée, un tabac-journaux, un café, une pharmacie ; à l'étage, 4 logements.

Dans le prolongement de cette construction, il a été fait le choix des matériaux pour l'aménagement de la Place.

Installation de bancs

Des bancs vont être commandés à l'entreprise Ludobois de Soulgé s/Ouette pour l'allée d'Hauterive.

Affectation des élèves au collège F. Puech

Le Conseil Municipal, vu l'avis sollicité par l'Inspection Académique sur l'affectation des enfants d'Argentré au Collège F. Puech précédemment affectés au Collège Jules Renard, **est favorable** à cette modification de secteur de recrutement qui prendrait effet à la rentrée 1994.

Théâtre à Bonchamp

Le Conseil accepte de collaborer avec la Commune de Bonchamp pour réaliser en commun la représentation "Le Certificat d'Etudes" par le Théâtre Régional des Pays de Loire prévue le 26 Octobre à Bonchamp.

SÉANCE DU 7 JUIN 1993

Comité de Bassin d'Emploi de Laval - Demande de subvention

Par lettre du 15 décembre 1992, le Président du Comité de Bassin d'Emploi de Laval rend compte des décisions prises par le Conseil d'Administration de ce Comité.

Parmi ces décisions, deux revêtent une importance encore plus grande en matière d'incidence financière. Il s'agit de l'adoption du budget et du recrutement d'un animateur.

En conséquence, le Président sollicite une participation de chaque collectivité locale concernée sur la base d'une contribution de 1 F. par habitant soit pour la Commune d'Argentré, une subvention de 2 177 F.

Le Conseil Municipal,

par vote à bulletin secret (11 voix pour et 6 contre)

Octroie une subvention pour l'exercice 1993 de 2177 F.

Décide de prélever cette somme sur le crédit de subvention non affectée de 10 000 F; ouvert au Budget 1993.

Lotissements de la Vallée de la Jouanne et du Champ de la Vigne

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal les dossiers d'enquête publique établis par la D.D.E le 4 juin 1993 pour le transfert dans le domaine public communal des voies privées des Lotissements de la Vallée de la Jouanne et du Champ de la Vigne. Il demande au Conseil d'approuver ces dossiers.

Le Conseil Municipal,
après avoir pris connaissance des pièces des dossiers et en avoir délibéré,

Approuve les dossiers d'enquête publique tels qu'ils sont présentés par la D.D.E. 53.

Autorise Monsieur le Maire à signer ces dossiers et toutes les pièces s'y rapportant.

Demande à Monsieur le Préfet de la Mayenne d'ouvrir les enquêtes publiques.

Réunions du Conseil Municipal

Acquisition de terrain

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 1988, une promesse de vente a été signée avec Mr et Mme Georges Balidas pour l'acquisition d'un terrain de 20 238 m². Une clause de cette promesse prévoit cette vente dans un délai maximum de 5 ans pour un prix de 179 270 F., soit en 1993 au plus tard.

En outre, les vendeurs demandent la jouissance gratuite des terrains jusqu'à leur utilisation par la Commune

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,

Décide l'acquisition des parcelles ci-dessus pour une superficie totale de 2 ha 02 a 38 ca, appartenant à Mr et Mme Georges Balidas, au prix de 179 270 F. frais en sus.

Accepte de laisser la jouissance gratuite des terrains aux vendeurs jusqu'à leur utilisation par la Commune.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte en l'Office Notarial de Maître Martinage, notaire à Saint-Ouen-des-Toits (Mayenne).



Jurés d'assises

Vu l'arrêté préfectoral du 23 avril 1993 portant répartition du nombre de jurés entre les communes et les communes regroupées, ont été tirés au sort pour figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés d'assises pour 1994 :

Mme Irène Corbelin, le Bas-Montroux
Mr Bernard Collet, 1, Les Hameaux du Palis
Mr Jean-Claude Proust, 9, rue des Hirondelles.

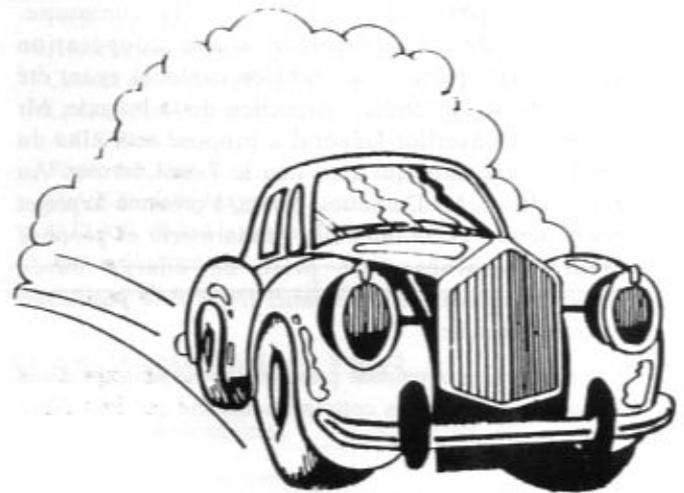
Recrutement de personnel

A la suite du départ en retraite au 1er septembre 1993 de Mme Jeannine JOUANNEAU, agent d'entretien, Mme Yvette LE PÉCULIER, agent de service occasionnelle, sera recrutée pour les services de restauration scolaire et de garderie.



Limitation de la vitesse sur la V.C. 139

La vitesse des véhicules de toute nature sur la voie communale n° 139 de Montroux reliant Argentré à Bonchamp est limitée à 50 km/heure pendant la durée des travaux sur la RD 32.



50
km/h

La vie des associations

Association Animation Argentré

Les 9, 10 et 11 juillet 1993, l'Association Animation Argentré a offert, pour la sixième année consécutive, un spectacle nocturne de qualité avec " Les Aventures de Jean Valjean ".

Malheureusement, le public n'est pas venu en nombre pour diverses raisons (Conditions climatiques, économiques ?, concurrence ? etc...)

Malgré toute la bonne volonté et le travail des membres de l'association, il faut également un budget important pour élaborer un spectacle de cette nature. C'est pourquoi, si l'association ne trouve pas de nouveaux partenaires financiers (comme par exemple, le Département de la Mayenne) la pérennité de ces spectacles est en danger.

Quoi qu'il en soit, je tiens à remercier, au nom de tout le bureau, la Commune d'Argentré, les commerçants et artisans d'Argentré et des environs qui, par leurs aides financières ou matérielles nous ont permis de réaliser le spectacle 93.

Je tiens également à remercier toutes les personnes sans qui, rien ne pourrait se faire, à savoir les figurants (très nombreux cette année), les techniciens et toutes les personnes qui, d'une manière ou d'une autre, ont contribué à la réussite de cette année.

Si vous avez envie de nous rejoindre et ainsi de compléter l'équipe, n'hésitez pas, nous vous attendons.

"Le dynamisme d'une commune se mesure également au dynamisme de ses habitants".

A bientôt.

Le Président
M. Bréhard



FAMILLES RURALES **Familles Rurales**

" Familles Rurales conjugue la famille et son milieu parce que c'est une nécessité "

M. Bordereau (Président National)

" Familles Rurales " a cinquante ans cette année. Du 18 au 24 octobre 1993, semaine nationale et thème développé : "La famille, une chance pour l'avenir."

A cette occasion " Familles Rurales " d'Argentré vous invite à sa porte ouverte le mardi 19 octobre et à partager le gâteau d'anniversaire.

Des activités reprennent, d'autres sont en cours d'installation :

- Gymnastique : le lundi de 20h30 à 21h30, salle des sports ; professeuse Corinne Soulet responsable : Y. Fontaine - Tél.43 37 33 51
- Yoga : le mercredi de 18h à 19h, salle des fêtes
le jeudi de 20h à 21h, salle des fêtes ;
Professeuse : Mme Dupuis N. - Tél. 43 37 39 29
Responsable : G. Leudière - Tél. 43 37 33 14
- Peinture sur soie avec l'association de Bonchamp
Animatrice Mme Le Bail - Tél.43 37 33 16

-Patchwork avec l'association de Bonchamp, au Foyer d'hébergement des personnes âgées, le mardi de 14h à 16h30

Animatrice : Mme Kerleau

Responsable : Mme Lepers - Tél. 43 90 38 56

- Centre de loisirs : 7ème année de fonctionnement

Nous avons accueilli 103 enfants cet été au mois de juillet et 5 sont allés à Daon, s'initier à la vidéo, dernière semaine d'Août. Encadrés d'1 directeur et de 7 moniteurs, ils ont pu participer à de nombreuses activités et partir, s'ils le souhaitaient, en camp ou en mini-camp.

- Rallye pédestre : à notre grand regret, nous avons dû annuler notre sortie, les chemins étant trop mouillés.

Merci à l'équipe organisatrice, aux commerçants et artisans pour leurs dons, et à l'année prochaine.

N'oubliez pas, **rendez-vous le 19 octobre 1993**, une journée nationale importante pour la " famille ", une première avant 1994 où l'on fêtera l'année internationale de la " famille ".

Josette Guibert

Comice Agricole Cantonnale

Le 3 juillet, le Comice Agricole du canton d'Argentré a réuni ses effectifs dans l'Allée d'Hauterive.

La présentation s'est révélée identique aux années passées, tant sur le plan de la quantité que sur celui de la qualité puisque plusieurs animaux présentés ont été très remarqués au concours Départemental et notamment l'imposant taureau appartenant à Mr Rondau du "Domaine", et les juments de Mr André Marteau " La Trénaillière " auxquels nous adressons toutes nos félicitations.

Toutefois, les éleveurs et le comité d'organisation ont été surpris d'apprendre le jour du comice, l'hospitalisation de Mr Ernest Balidas, Président depuis une quinzaine d'années, atteint d'une maladie foudroyante qui devait l'emporter quinze jours plus tard.

Personnalité bien connue dans le Département, participant à la vie associative du canton, Ernest Balidas était très actif. Il s'occupait notamment des prêts ou des locations du matériel du conseil général dont il avait la responsabilité.

J.B.Leveillé

Comité de gestion du plan d'eau : les sentiers pédestres de la base de loisirs

Depuis peu une superbe signalisation a été installée au départ de la route de Louvigné, près du pont.

Le sentier pédestre de Montaigu emmène les promeneurs vers la crête des talus surplombant la Jouanne. Au choix, on peut donc admirer le panorama de la Cité : tous ces toits de maison agglomérés autour du clocher, ou les bâtiments nouveaux signes d'expansion du vieux bourg, ou les reflets d'ombre et de lumière sur les eaux calmes ou tourmentées du Plan d'eau selon l'humeur du temps.

La vie des associations

Par des escaliers rustiques et des sentiers tracés à travers des fourrés on peut faire, soit un parcours sportif, soit une promenade champêtre et découvrir près des vieux arbres, des tapis de jacinthes sauvages, de digitales... et des champignons. On peut aussi être intéressé par la faune typique de nos campagnes.

Quel que soit l'itinéraire on se retrouve à l'aire de camping. Les pistes du Plan d'eau, les rives de la Jouanne nous paraissent bien calmes après le passage du Pont sur le barrage écumant...

Bonne promenade pour tous.

N.B. - Pourquoi " Sentier pédestre de Montaigu ? "

Il n'y a pas si longtemps ce sentier servait de raccourci pour les fermes de tout le quartier au delà de la Jouanne. Coupé par l'autoroute, il change de destination. Sur la Commune, d'autres chemins mériteraient une réhabilitation... Gardons ces témoignages d'un passé récent.

Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré : Bilan été 1993

Introduction :

Pour cette année 1993, le Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré fut ouvert du 6 juillet au 19 septembre, tous les jours de 10h à 12h et de 14h à 18h - 1, Rue du Maine à Bonchamp.

Son objectif était de promouvoir les 9 communes que compte le canton d'Argentré : Argentré, Bonchamp, Châlons du Maine, La Chapelle-Anthemoise, Forcé, Louverné, Louvigné, Montflours et Parné sur Roc.

La fréquentation du Syndicat d'Initiative :

Le Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré a accueilli 974 visiteurs français et 75 visiteurs étrangers - soit un total de 1049 : 7,5 % d'étrangers - 92,5 % de français.

a) Le visiteur Mayennais :

On peut compter 60 % de visiteurs mayennais.

L'ouverture du Syndicat d'Initiative du Canton d'Argentré à Bonchamp a fait venir les "curieux" - (non pas curieux-visiteurs mais curieux-touristes). Le touriste mayennais cherche à découvrir sa région, qu'il avoue ne pas connaître suffisamment. Il se documente sur les différentes activités ou manifestations existantes. Son goût "penche" (à 35 %) sur les randonnées pédestres ou à vélo - Et les 25 % restants, est le mayennais qui s'intéresse aux activités variées, telles : les visites, la pêche, le nautisme fluvial...

b) Le visiteur Français (non mayennais)

Ce visiteur (à 32,5 %) ne connaît pas ou peu la Mayenne et ses activités. Il s'oriente plus vers des visites de musées, des Châteaux, la découverte de ses spécialités culinaires...

Contrairement au mayennais, il ne s'informe pas seulement sur les activités du canton, mais sur les activités de tout le département. Il cherche à connaître globalement ses spécialités et animations, et partira ensuite découvrir un autre département ou région.

c) Le visiteur Étranger :

Il ressemble de près au visiteur français (non mayennais) - 7,5 % (Taux de visiteurs étrangers) désirent connaître les goûts et les coutumes du Mayennais. Il héberge dans le Département, très rarement. Il est de passage et veut visiter le maximum en peu de temps, avant la fin de son court séjour en France.

Qui téléphone au Syndicat d'Initiative et Pourquoi ?

- Syndicats d'initiatives, hôtels et particuliers désirants de la documentation sur le canton et ses activités, ainsi que sur le Département de la Mayenne.

- les régions intéressées : Côte d'Azur, région parisienne et la Mayenne...

- activités : randonnées, hébergements, animations...

Qui écrit au Syndicat d'Initiative ?

- Le Syndicat d'Initiative des départements : 06-22-29-35-44-49-53-56-86-85, nous a envoyé de la documentation concernant ses activités et ses spécialités.

- les personnes intéressées sont avant tout, le mayennais, soit impatient de connaître la région de leur lieu de vacances, soit muté par l'entreprise pour laquelle il travaille, soit pour poursuivre ses études. Le touriste, non mayennais, de passage dans le département, profite de son arrêt au Syndicat d'Initiative pour se procurer de la documentation, sur la prochaine région à visiter.

Remarques des visiteurs :

- le visiteur du canton d'Argentré, apprécie, observe et se réjouit de la publicité faite (au Syndicat d'Initiative) sur leurs communes.

- le visiteur externe au canton pense qu'il manque de publicité, d'indications.

- le lieu de stationnement est inaccessible pour les véhicules avec caravane. Le choix de documentation est varié et complet, tout comme, les produits mayennais mis en dépôt vente.

- Il apprécie l'ouverture 7/7 jours.

Le Syndicat d'Initiative est très bien situé, par rapport à l'axe routier Laval-Le Mans.

Conclusion :

Le Syndicat d'Initiative situé à Bonchamp accueille un nombre de visiteurs, de beaucoup supérieur à l'an dernier (lorsque celui-ci était à Argentré).

Comparons la différence, pour une période identique :

(14 juillet au 15 août) : - Argentré : 89 visiteurs en 92

- Bonchamp : 485 visiteurs en 93

Soit 5,5 fois de visiteurs en plus.

Ainsi, on peut dire que, malgré le manque de publicité, le Syndicat d'Initiative a réussi à se faire "remarquer par ses touristes. Ils auraient pu venir plus nombreux si le parking était plus spacieux et s'il y avait eu des panneaux publicitaires et indicatifs sous les pancartes " Bonchamp ", vers Laval et vers Le Mans.

Tout ceci est primordial pour faire s'arrêter le touriste,

et...pour l'année prochaine. Car, je cite ce que disent certains visiteurs " l'Office de Tourisme à Laval étant en centre ville, l'accès des véhicules avec caravane et les stationnements sont effrayants ".

1993, a été une bonne année, pour le développement de l'Office de Tourisme du Canton d'Argentré.

1994, sera meilleure en prenant en compte les deux remarques ci-dessus.

Le Président
Hervé Lottin

Association des Amis de la Musique Argentré-Bonchamp

Avec un nombre d'élèves égal à celui de l'an dernier (autour de 200) l'École de musique semble avoir atteint son rythme de croisière. La rentrée 1993 s'est effectuée dans de bonnes conditions et a vu s'accroître le nombre d'élèves instrumentistes (+40).

Le Directeur de l'école, Jean-Christophe BERGEON, encadre maintenant 3 professeurs de formation musicale (solfège) et 10 professeurs d'instruments : accordéon, clarinette, flûte traversière, guitare, orgue, piano, percussions, saxophone, trombone, trompette, tuba. Il assure aussi la direction de l'ensemble vocal qui accueille cette année avec plaisir de nouveaux membres.



Le 21 juin, environ 200 personnes se sont retrouvées avec plaisir autour du Plan d'eau pour la traditionnelle Fête de la Musique.

Toute la soirée, les différents groupes musicaux se sont succédés dans ce cadre magnifique, tandis que les bénévoles s'affairaient autour de leurs stands afin de proposer à tous galettes, saucisses, frites, sandwiches, glaces ou boissons.

Quelques dates à retenir pour la saison 93-94

- 23 novembre : Audition des classes de guitare, flûte et saxophone à l'Eglise de Bonchamp.
- 11 décembre : Concert de Noël proposé par l'Orchestre d'Harmonie et l'Ensemble vocal à l'Eglise d'Argentré.
- 5 février : Concert de l'Ensemble vocal en l'Eglise St Martin de Mayenne.
- 15 février : Audition des classes de piano, trombone et percussions à la salle des Fêtes d'Argentré.
- 20 mars : Concert de l'Orchestre à Cordes de Redon (35) à l'Eglise de Bonchamp.

- 22 mars : Concert de l'Ensemble vocal au Foyer Logement de Bonchamp.

- 9 avril : Audition - Concert (Orchestre d'Harmonie et Ensemble vocal) Salle des Fêtes de Bonchamp.

- 20 avril : Audition de la classe d'orgue. (Bonchamp)

- 21 juin : Fête de la Musique.

N'hésiter pas à venir nombreux encourager et soutenir les élèves, les professeurs, le directeur et tous les bénévoles de l'Association lors des concerts.

Marie-Odile Chrétien



Comme beaucoup d'argentréens, de nombreux élèves de l'École de Musique, membres de l'Orchestre d'Harmonie et de l'Ensemble vocal, se sont déplacés à Babenhausen pour fêter comme il se doit le jumelage de cette ville bavaroise avec Argentré.

L'Ensemble vocal a interprété plusieurs chants de son répertoire, et a exécuté une oeuvre commune avec la chorale de Babenhausen, spécialement composée pour l'occasion par son Chef de Choeur, F. Fahrenschoen.

Club du 3^e Age

Ce premier semestre de l'année 93 est bien parsemé d'activités et d'animations. Le 20 février, le repas des Aînés a rassemblé plus de 100 convives dans une très bonne ambiance.

- Le club a participé au concours de belote communal remporté par Mme Marie Garry et au concours cantonal remporté par un club extérieur : St Jean sur Mayenne.....plus de chance une autre fois.

- Nos randonnées pédestres du 1er lundi de chaque mois sont toujours bien suivies : la Bruyère et ses lapins "angora", le site d'Hauterive, les chemins creux (les épines d'Argentré font honneur à la bonne terre riveraine). Vers la Carie et la Verrerie de Gripouce les anciens fermiers et fermières ont admiré les récoltes futures, mais tous, nous sommes restés perplexes devant les jachères.

- Le lundi 6 septembre, déception pour la visite du Musée de St Ouen-des-Toits. Si la promenade pédestre était bien correcte, nous avons été privés de la séance de diapositives (appareil en panne), du diorama (parti ailleurs) et magasin fermé (économie pour nous). Cependant beaucoup de détails nous ont intéressés : costumes du temps de Jean Chouan, la cabane de l'ouvrier agricole, la

La vie des associations

maison du sabotier et les outils de l'époque, échantillons de culture de lin, de chanvre, de topinambour et par dessus tout le soleil et la bonne humeur.

Faut-il aussi rappeler le 90^e anniversaire de Mme Girard, le spectacle de Variétés aux Ondines, le voyage d'un jour à Renazé et à la Petite Couère, deux journées de pêche, pique-nique et surtout le voyage- séjour dans le Vercors avec de si bons souvenirs de montagne.

L'année va se terminer par un petit voyage en Bretagne et par l'après-midi dansant du 17 octobre auquel nous convions tous nos amis.

A l'an prochain.

I. Goulay



Comité de jumelage Argentré - Louvigné - Babenhausen

Le déplacement à Babenhausen pour la contre-signature de la charte du jumelage est sans aucun doute un évènement important ; il n'en est pour preuve que le nombre des participants : 206.

Les 1085 kilomètres qui nous séparent de Babenhausen, il faut les parcourir, et 14 h de voyage, c'est long, très long ! Mais la chaleur de l'accueil a vite fait oublier tout cela.

Le programme du séjour comprenait un certain nombre de visites : la ville, le château, la briquetterie, une ferme, la déchetterie, ce qui a permis d'avoir une idée de la région. Très impressionnant les repas du soir, tant par le nombre de convives que par l'organisation.

La signature des chartes a eu à la fois la solennité nécessaire à un évènement officiel et le côté bon enfant indispensable à des retrouvailles entre amis. Deux moments importants sont à retenir de ce séjour : le concert des chorales au cours duquel la chorale d'Argentré s'est particulièrement distinguée et les fructueux échanges effectués le dimanche matin entre les associations des trois communes, essentiels pour le bon fonctionnement du jumelage.

La séparation entre des amis qui viennent de vivre deux jours bien remplis est toujours difficile et il a fallu toute la persuasion de Mr Descottes pour inciter les participants à regagner leurs cars.

Un bon souvenir donc de ce séjour et positif puisque les premiers échanges se sont déroulés dès fin juillet.

Un groupe de 19 adolescents et 2 accompagnateurs a en effet séjourné à Argentré pendant deux semaines. Les joueurs de football ont aussi reçu leurs homologues pendant un week-end. Les activités, visites, moments passés ensemble ont certes contribué à resserrer les liens qui nous unissent déjà à nos amis d'Outre-Rhin.

Que les familles d'accueil, organisateurs, participants à ces échanges soient remerciés car c'est grâce à eux que le jumelage vit.

Mme Yvette Guellaen

Secrétaire du Comité de jumelage
Argentré-Louvigné-Babenhausen



Discours de Mr Descottes

Mesdames, Messieurs,

" Lors de nos précédents entretiens, nous avons eu l'occasion d'évoquer les différentes étapes de la construction européenne. M. Lehner les a d'ailleurs parfaitement retracées l'an dernier à Argentré dans le discours qu'il a prononcé lors des cérémonies du jumelage, rappelant notamment le rôle prépondérant joué dans cette édification par certains grands hommes politiques allemands ou français, tels Konrad Adenauer, Charles de Gaulle ou Robert Schumann.

Aussi ne m'apesantirai-je pas trop sur ce sujet, si ce n'est pour dire que malgré le chemin parcouru, malgré les progrès considérables réalisés en quarante ans, il reste encore bien des obstacles à franchir : la mise en place et l'application du récent Traité de Maastricht en sont l'illustration.

Déjà Anglais et Danois y ont donné quelques coups de canif en exigeant un texte taillé à leur mesure.

Il n'est jusqu'aux Allemands et aux Français, principaux promoteurs de ce Traité, qui, en cette période de récession économique ne soient saisis de tentations protectionnistes : c'est ainsi que la France pour protéger son agriculture durement touchée par les accords du Gatt passés entre Européens et Américains veut les renégocier, c'est ainsi aussi que les Allemands sont tentés de conclure

avec les Américains un accord séparé sur l'accès au marché public des télécommunications, qui est une pomme de discorde entre U.S.A. et Europe.

Plus que sur les aspects politiques et économiques, dont à notre niveau nous ne percevons pas toujours les subtilités et les contraintes, je voudrais aujourd'hui mettre l'accent sur la nécessité de favoriser les relations et les échanges entre les hommes, sans l'adhésion desquels il ne pourra jamais exister une véritable communauté, une véritable union européenne.

Le triste exemple de l'ex-Yougoslavie nous le démontre hélas quotidiennement : l'union des peuples ne peut se faire par décret sur de seuls critères politiques, idéologiques ou économiques. S'il n'y a pas adhésion des hommes un jour ou l'autre tout s'effondre et toujours dans des conditions dramatiques entraînant un recul dans l'évolution des peuples.

La démarche que nous effectuons aujourd'hui revêt donc une importance beaucoup plus grande qu'il n'y paraît de prime abord.

En effet, au delà des flons flons de la fête, du folklore, de premiers contacts forcément superficiels, je suis sûr que petit à petit vont se tisser entre nous des liens de plus en plus étroits et solides, que ce soit au niveau des communes, des associations, des familles ou des particuliers.

Déjà un certain nombre d'entre nous se connaissent depuis 3 ou 4 ans et ont développé des relations amicales. Les habitants de Babenhausen, qui sont venus chez nous l'an dernier en ont gardé, m'a-t-on dit un excellent souvenir : les Argentréens et les Louvignéens aussi : la présence de 200 d'entre eux aujourd'hui (chiffre assez remarquable pour une population de 2 900 habitants) en est l'éclatante démonstration.

Quelques échanges de jeunes ont déjà eu lieu. C'est le séjour à Babenhausen en avril 1989 d'une classe d'une trentaine d'écoliers d'Argentré qui est à l'origine de notre jumelage. "

" Depuis, des élèves de Babenhausen ont passé quelques jours chez nous et nous allons accueillir à la fin de ce mois et pendant quinze jours, un groupe de 25 jeunes de l'Association Caritative des Ouvriers.

Aux associations de suivre maintenant la voie ainsi ouverte !



Toutes ces rencontres et ces échanges permettront à nos jeunes d'élargir le champ de leurs connaissances, de progresser dans l'esprit de tolérance et d'ouverture aux autres, sans renier leur culture ou leurs particularités, mais en s'enrichissant de leurs différences.

La multiplication des jumelages, des contacts et des échanges entre les hommes sera le ciment qui permettra de solidifier l'édifice bâti par les hommes politiques.

Bien entendu, les difficultés ne manqueront pas, l'enthousiasme retombera sûrement, le découragement gagnera certains, mais avec un minimum de volonté et de persévérance et grâce aux amitiés nouées, nous les surmonterons car comme La Rochefoucaud, auteur français du 17^{ème} siècle, l'écrivait dans ses "Maximes", " il y a peu de choses impossibles d'elles mêmes, mais l'application pour les faire réussir nous manque plus que les moyens ".

VIVE le jumelage BABENHAUSEN- ARGENTRÉ-LOUVIGNÉ

Foyer des jeunes

Voici que commence une nouvelle année pour le foyer des jeunes sous la responsabilité d'un nouveau bureau, élu lors de l'Assemblée Générale du 4 septembre. La composition de ce bureau est la suivante :

Président	Raphaël Maurus
Vice-président	Cyrille Dorgère
Secrétaire	Séverine Fontaine
Trésorier	Emmanuel Grude
trésorier-adjoint	Cécile Cherbonneau
Secrétaire-adjointe	Gwenaëlle Ousset
Autres membres	Fabrice Mellier Marc Gombault Jérôme Cacheux

La réunion du 4 septembre a été l'occasion de tracer un bilan des activités proposées au cours de cette première année : sorties "patinoire", concours de billard et de baby-foot, soirées disco et vente de croissants. Cependant, quelques déceptions, en l'occurrence le voyage au Futuroscope qui n'a pu avoir lieu en raison du nombre restreint d'inscriptions.

Toutefois, le bureau reste optimiste, dans la mesure où il vient d'installer un labo-photo et a prévu d'autres activités par exemple un voyage en Allemagne pour les vacances de février et éventuellement une rencontre avec d'autres foyers du Département. Cependant, ceci ne pourra être possible qu'avec l'aide de tous. En effet, il semblerait que certains ont oublié que le foyer des jeunes n'appartient pas seulement à un petit groupe (en l'occurrence les responsables, car il en faut dans toutes occasions), mais à tous les adhérents, par conséquent, la participation de chacun s'avère indispensable à la bonne marche de ce foyer

Nous tenons à remercier la Mairie pour le soutien qu'elle nous a fourni durant cette année sans oublier les anciens membres du bureau.

La vie des associations

O.G.E.C. et A.P.E.L.

Une nouvelle année commence : avec elle arrive une nouvelle directrice, Melle Mochon qui succède à Mme Gohier partie en retraite.

ÉCOLE
S^r-Cyr
S^r-Julitte



Cours d'anglais et d'allemand, intervenant ADDM en expression corporelle, concert JMF, spectacles... autant d'activités très appréciées qui se poursuivront en 1993-1994.

Les enfants de la maternelle ont aimé la rénovation de leur cour de récréation : clôtures et portails neufs, fleurs. Un grand merci aux parents qui ont donné de leur temps pour améliorer le cadre de vie des enfants et pour organiser les fêtes qui contribuent à la vie de l'école.

U.S. Argentré

Lors du précédent bulletin municipal, l'histoire sportive locale avait été évoquée et la date de juin 1964 rappelée comme date de naissance de l'Union Sportive Argentréenne.

Voilà donc 30 ans que l'U.S.A. existe et à l'occasion de cet anniversaire, mon souhait sera de voir cette institution ne pas se contenter d'être l'interlocuteur de la municipalité pour l'attribution de subventions, mais d'être l'expression de la dynamique des six sections sportives qui la composent.

L'an dernier la subvention municipale de 31 000 F. n'a pas suffi à couvrir les besoins des sections qui se montaient à 35 500 F. et l'inter-quartier pour des raisons de calendrier n'a été organisé que par et pour la section football.

Lors des prochaines réunions de bureau, je demanderai donc à toutes les sections qui sont l'expression de la diversité sportive des habitants d'Argentré, de s'associer pour ces 30 ans d'existence afin de trouver le "second souffle" si nécessaire à tout effort sportif soutenu.

Le Président
Jean-Marc Dupuis

Section gymnastique

- Gymnastique pour les enfants de 3 à 10 ans -

Suivant leur âge, les enfants sont répartis en 3 groupes encadrés chacun par 2 personnes bénévoles.

Pour les plus grands (7-10 ans) une séance-type comprend échauffement, exercices, relais, jeux... Tout au long de l'année nous nous efforçons de faire découvrir aux enfants une grande variété d'activités gymniques : jeux de balles et ballons, grimper de corde, poutre et barres, assouplissement au sol, espaliers, roulades, sauts, exercices avec cerceaux et massues, gymnastique en musique, échasses etc...

Dans le groupe des petits (5-6 ans) toutes ces activités sont abordées sous forme de jeux et de parcours d'éveil

permettant de développer adresse, sens de l'équilibre, latéralisation, perception du corps dans l'espace...

Un 3^{ème} groupe se met en place cette année pour les 3-4 ans

Pour tous renseignements, on peut s'adresser à :

- Sylvie Druet - Tél. 43 37 33 60

- Chantal Lopez - Tél. 43 37 31 61

Section Basket

À l'aube de la nouvelle saison, les joueuses ont regagné la salle omnisports, sous la houlette de leurs entraîneurs respectifs, afin de préparer au mieux les rencontres à venir.

Le championnat a repris pour les jeunes début octobre. Les séniors, quant à elles, ont affronté leurs premières adversaires dès le samedi 18 septembre.

En mai dernier, un appel était lancé pour élargir notre équipe d'encadrement. Deux bénévoles se sont alors proposés. Il s'agit de MM. Jean-Christophe Bruneau et Erwann Philippe.

Nous leur souhaitons la bienvenue et tenons à les remercier de leur démarche.

Nous remercions également toutes les personnes qui accordent de leur temps et contribuent ainsi à assurer un bon encadrement de nos jeunes (entraîneurs-arbitres, responsables de table, du chronomètre...)

Il est à noter qu'on nous demande de plus en plus fréquemment, d'ouvrir la section à une ou des équipes masculines. Nous réfléchissons à cette éventualité.

Le déplacement au Mans pour assister à la rencontre de Nationale 1 : S.C.M. Le Mans - Villeurbanne a connu un vif succès. Certains spectateurs en ont perdu leur voix.

De même, la soirée crêpe fut très appréciée. Ces deux manifestations contribuent à maintenir la bonne ambiance qui règne au sein de la section.

La section compte un nouvel arbitre officiel. En effet, Armelle Le Gentil a brillamment réussi les épreuves théoriques et pratiques de l'examen. Nous l'en félicitons.

Ludovic Jeuland et Delphine Sabin assurent l'arbitrage pour le club.

Nous poursuivons notre orientation, à savoir :

- formation d'entraîneurs et d'arbitres.
- stages pour les jeunes.

Lors de l'Assemblée générale de mai dernier, le président sortant, Monsieur André Leudière a souhaité ne pas être reconduit dans la fonction qu'il exerçait. Il a toutefois, spécifié qu'il restait membre de la section et que nous pourrions toujours compter sur ses services. Au nom de tous les licenciés, parents, bénévoles, membres du bureau, nous le remercions de son dévouement et de son dynamisme sans lesquels la section ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui.

Merci André

Composition du nouveau bureau :

Présidente	Isabelle Fougère
Vice-président	Jean-Yves Jeuland
Trésorière	Annick Marsollier
Secrétaire	Annie Fougère
Secrétaire-adjointe	Régine Brault
Membres	Marielle Buschaud Robert Lemoine Maurice Bourdais André Leudière

Bonne saison à tous et à toutes.

La Présidente

I. Fougère

U.S Tennis

Une saison s'achève et déjà l'autre redémarre. La section Tennis se félicite des résultats obtenus lors de la dernière saison.

Points forts :

- augmentation du nombre des licenciés avec une forte majorité d'adhérents jeunes.

- augmentation de l'effectif école de Tennis, une centaine d'enfants ont participé aux diverses activités de l'école (mini-tennis, initiation et perfectionnement).

- excellent comportement des équipes séniors en championnat ; accession à la 1^{ère} Division Départementale pour l'équipe 2 dames ; brillante 3^{ème} place de l'équipe fanion homme en Excellence Régionale à deux marches de la pré-Nationale.

- intégration de jeunes dans les équipes 2 et 3 hommes. L'équipe 3 a terminé 2^{ème} de son championnat avec un objectif affiché pour cette saison, l'accession en 2^{ème} Division Départementale.

La participation aux diverses compétitions individuelles départementales a permis d'avoir dans nos rangs un champion départemental Benjamin Drocourt et un finaliste de la Coupe de la Mayenne, Jérôme Sabin.

L'organisation de 3 tournois durant 3 quinzaines a rassemblé 300 compétiteurs départementaux qui se sont affrontés dans le meilleur esprit. A noter les brillantes performances de Julien Chesnay, finaliste catégorie minime et 1/2 finaliste 4^{ème} série, également de Lionel Angot finaliste en 4^{ème} série.

Une zone d'ombre dans tous nos résultats sportifs encourageants, faire face à des dépenses croissantes avec des recettes qui s'amoindrissent.

La forte augmentation de l'effectif jeune, signe de bonne santé du club, a un revers, le coût de la formation. Le bureau a dû prendre quelques mesures d'économie pour palier à cette difficulté. Notre souhait est que chaque adhérent en saisisse la pertinence et nous réfléchissons pour que ces mesures ne soient que transitoires. Compétiteurs ou non, nous vous souhaitons une bonne saison.

Noël Froissard

Section Volley-Ball

Après 4 mois d'interruption, les licenciés ont repris le chemin de la salle.

Trois équipes défendront cette saison les couleurs de l'US Argentré avec le même enthousiasme que l'an passé.

Nous souhaitons à nos juniors féminines évoluant cette année dans une division supérieure d'accumuler autant de victoires que la saison passée. Cette équipe bénéficie de l'arrivée de Brigitte Hamard qui mettra au service des jeunes son expérience tant au niveau du jeu que du managérat.

Nos jeunes garçons ayant terminé à la 1^{ère} place en Avril 93, évoluent maintenant en Deuxième Division Départementale. Toujours sous la responsabilité de Philippe Patrie, l'objectif sera de participer à la poule des vainqueurs pour tenter une nouvelle accession.

Quant à l'équipe fanion, elle renoue cette année avec le championnat départemental en 1^{ère} Division. Le plaisir de jouer étant toujours présent au sein de cette équipe constituée de "séniors plus", elle espère encore figurer parmi les meilleures formations du volley-ball mayennais.

Les équipes (féminine et masculine) participeront également à la Coupe de la Mayenne avec le plus grand espoir de ramener ce trophée au sein du club.

Soucieux de la relève, la section propose, dès novembre une initiation à la pratique de cette discipline en vue d'un championnat en mars 1994 à des jeunes nés en 1981 et 1982.

Bonne saison sportive à toutes et à tous, joueurs et dirigeants.

Le Bureau

COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE Paroisse d'Argentré : la journée paroissiale

Le dimanche 19 septembre était "journée portes ouvertes" sur la paroisse du district Argentré-Soulgé-Louvigné.

A 12 h 30, plus de 140 personnes se sont retrouvées pour partager un repas, occasion d'une joyeuse rencontre animée par les jeunes du district.

Dans l'après-midi, ce fut la visite de notre église qui a une longue histoire. Les débuts remontent à la fin du 12^{ème} siècle ; les peintures du choeur en sont témoins. Sous la conduite de trois guides, il fut possible d'en suivre l'histoire.

Ce qui a surpris, c'est que notre église s'est enrichie de douze vitraux qui sont l'oeuvre de l'abbé Bernard Chardon, cousin de votre curé... Ces vitraux sont images en couleurs de certaines pages de l'évangile. Ils nous aideront à lire l'actualité de nos vies dans la lumière du message du Christ. Les matériaux et les techniques modernes permettent d'obtenir des colorations qui font penser à des feux d'artifice permanents.

Il est possible de visiter l'église en demandant la clef au presbytère.

la vie des associations

BASKET:

Président: FOUGERE Isabelle
9 rue du Vallon

Tél. 43.37.31.87

BICROSS:

Président: SABIN Gabriel
9 rue des Bossards

Tél. 43.37.30.61.

FOOTBALL:

Président: DORGERE André
6 rue des Demoiselles

Tél. 43.37.33.17.

GYMNASTIQUE:

Présidente: DRUET Sylvie
Le Champ de la Vigne

Tél. 43.37.33.60.

UNION SPORTIVE:

Président:

DUPUIS Jean-Marc
Maritourne
Tél. 43.37.39.29.
Section Tennis

Secrétaire:

DRUET Sylvie
Section gymnastique

Treasorier:

MOUSSAY Jean-Yves
Section Tennis



TENNIS DE TABLE:

Président: DAVOUST Marcel
Le Champ de la Vigne

Tél. 43.37.35.85.

TENNIS.

Président : FROISSARD Noël
La Huberdière
Tél. 43.02.23.78.

VOLLEY.

Président: DESNOS Jacques
Chemin des Rochers

Tél. 43.37.38.68.

UNION SPORTIVE FOOTBALL.

Le conseil d'administration:

Président: DORGERE André
Vice-Présidents: GOHIER Philippe
 JOUAUX Alain
 LENAIN Bertrand
Secrétaire: DROCOURT Michel
Secrétaire-adjoint: DUPIN Christian
Trésorier: PAILLER Jean-Paul
Trésorier-adjoint: ROCHE Patrick
Membres: BOSSUAT Jean-Luc
 BRAULT Didier
 BRIERE Jacky
 CORMIER Alain
 COUSIN Bertrand
 FONTAINE Roland
 GOUGET Francis
 LOISEAU Christian
 RENAULT Gérard

193 joueurs.

12 équipes en championnat:

Vétérans
Seniors (3)
Moins de 17 ans
Moins de 15 ans
Moins de 13 ans à 11
Moins de 13 ans à 7
Moins de 11 ans à 7
Moins de 9 ans (3)
Plateaux pour les moins de 7 ans.

30 encadrants.

4 arbitres officiels.

OUVERTURE SUR L'EXTERIEUR:

Plusieurs échanges sportifs ont permis aux joueurs et responsables du club de rencontrer des sportifs non mayennais:

20 MAI: IUS ARGENTRE a reçu la FERRIERE AUX ETANG, club de l'Orne. Il s'agissait de la 4ème rencontre entre les deux clubs. A cette occasion, la médaille de la commune d'Argentré a été remise aux responsables ornaïs.

29 - 31 JUILLET: IUS ARGENTRE a accueilli 17 footballeurs du TSV BABENHAUSEN, premier échange sportif dans le cadre du jumelage ARGENTRE- LOUVIGNE - BABENHAUSEN.

22 AOUT: IUS ARGENTRE a rencontré ST HILAIRE DU HARCOUET, club de la Manche. Il s'agissait de la seconde confrontation entre les deux clubs.



Dans le cadre des échanges culturels et sportifs avec BABENHAUSEN, deux séjours pourraient être proposés en mai 1994, l'un pour un groupe de jeunes sur les vacances de printemps, l'autre pour les adultes sur le week-end de la Pentecôte.

Argentré et l'agglomération Lavalloise

Le point sur l'intercommunalité dans l'agglomération Lavalloise

Dans le dernier bulletin municipal, nous nous faisons déjà l'écho des discussions ayant eu lieu en fin d'année dernière, notamment celles concernant le territoire le mieux adapté à une structure intercommunale autour de Laval. Une carte montrait que sur les 18 communes du district entourant Laval, 40 % au moins des habitants de 15 d'entre elles vont travailler chaque jour à Laval, (Argentré 48 %), contribuant à démontrer ainsi que le **territoire actuel du district (19 communes) était sans doute le plus pertinent** pour développer l'intercommunalité.

Depuis les choses ont évolué.

Tout d'abord, les 13 communes de la 2ème couronne, absentes des discussions de fin 1992, se sont réunies à 4 reprises à Argentré avec pour objectif de :

- mieux connaître les structures intercommunales susceptibles d'être mises en place sur l'agglomération.
 - * réfléchir aux compétences transférables.
 - * mesurer les conséquences financières.
- pouvoir participer aux décisions à prendre plutôt que les subir.

L'impact de ces réunions a été très important, puisqu'en Avril, toutes les communes du district ont été invitées à travailler ensemble sur un projet de structure intercommunale sur le territoire du district, 8 séances de travail ont eu lieu depuis Avril.

Nous affinons actuellement les simulations financières (avec l'aide d'un bureau d'études spécialisé) et les modalités de fonctionnement d'une communauté de communes qui devrait remplacer le district le 1er Janvier 1994.

Rappel des obligations et possibilités :

- Actuellement, le budget du district est alimenté par les contributions budgétaires des communes membres. A partir du 1er Janvier 1995, le district actuel (s'il continuait d'exister) devrait voter ses propres impôts, comme une commune, un département ou une région, c'est-à-dire passer à la fiscalité propre.

- La communauté de communes (nouveau groupement créé par la loi du 06/02/92) vote également ses propres impôts et peut en plus se spécialiser dans le développement économique en regroupant une partie ou la totalité de la taxe professionnelle sur l'ensemble du territoire (ce qui n'est pas possible pour notre district).

De façon générale, elle intervient dans l'aménagement de l'espace.

Deux options fondamentales sont étudiées pour la future communauté de communes

1) - Elle se substitue au district et poursuit l'activité de celui-ci.

- enseignement supérieur, notamment la construction d'une école d'ingénieurs.
- la participation à la construction des rocades de Laval.

Elle étudie la possibilité d'exercer d'autres compétences (ordures ménagères, urbanisme, équipements sportifs et sociaux...)

Peu de changements seraient à attendre dans l'immédiat en dehors du passage à la fiscalité propre.

2) - Les communes délèguent le développement économique à la communauté des communes qui :

- assure les charges liées à l'activité économique (annuités d'emprunts des travaux d'équipement des zones d'activités et des ateliers relais).

- perçoit la totalité du produit de la taxe professionnelle (cela représente la moitié des 4 impôts locaux des 19 communes).

- reverse à chaque commune la différence entre le produit de la taxe professionnelle perçue auparavant et les annuités d'emprunts transférées.

- verse une dotation de solidarité à chaque commune, dotation d'autant plus importante que celle-ci est fiscalement pauvre.

- applique progressivement, un taux unique de taxe professionnelle, l'harmonisation devant avoir lieu sur 5 ans pour tenir compte des taux les plus éloignés.

Objectifs :

- diminuer la concurrence entre les communes, en assurant la promotion de l'ensemble des terrains en zone d'activité, avec un taux de taxe professionnelle unique. A noter qu'il existe un stock de 100 ha de zones d'activités équipées sur le district, cela représente environ 7 ans de commercialisation.

- partager les risques et les recettes liées à l'activité économique.

- diminuer les écarts de richesse entre les communes.

- pouvoir étudier, de façon plus cohérente, l'aménagement de notre territoire, sous la forme d'un schéma directeur.

Pour l'instant, aucune décision n'est prise, l'ensemble des conseils municipaux devant être consultés simultanément le mardi 12 octobre, cependant, un consensus général semble apparaître pour cette 2ème option qui pour des raisons réglementaires ne peut être mise en place qu'au 1er Janvier 1995, l'année 1994 verrait les transferts s'opérer en dehors de la taxe professionnelle. A noter, un critère important dans la décision : les dotations de l'Etat, dont l'objectif est de privilégier l'intercommunalité, sont nettement supérieurs dans la 2ème option, environ 20 Millions de F., contre environ 5 Millions de F. pour la 1ère option.

A. Marsollier

Le point sur l'aménagement du centre bourg

Il y a un an déjà la maison médicale ouvrait ses portes.

Aujourd'hui nous arrivons enfin à la phase définitive.

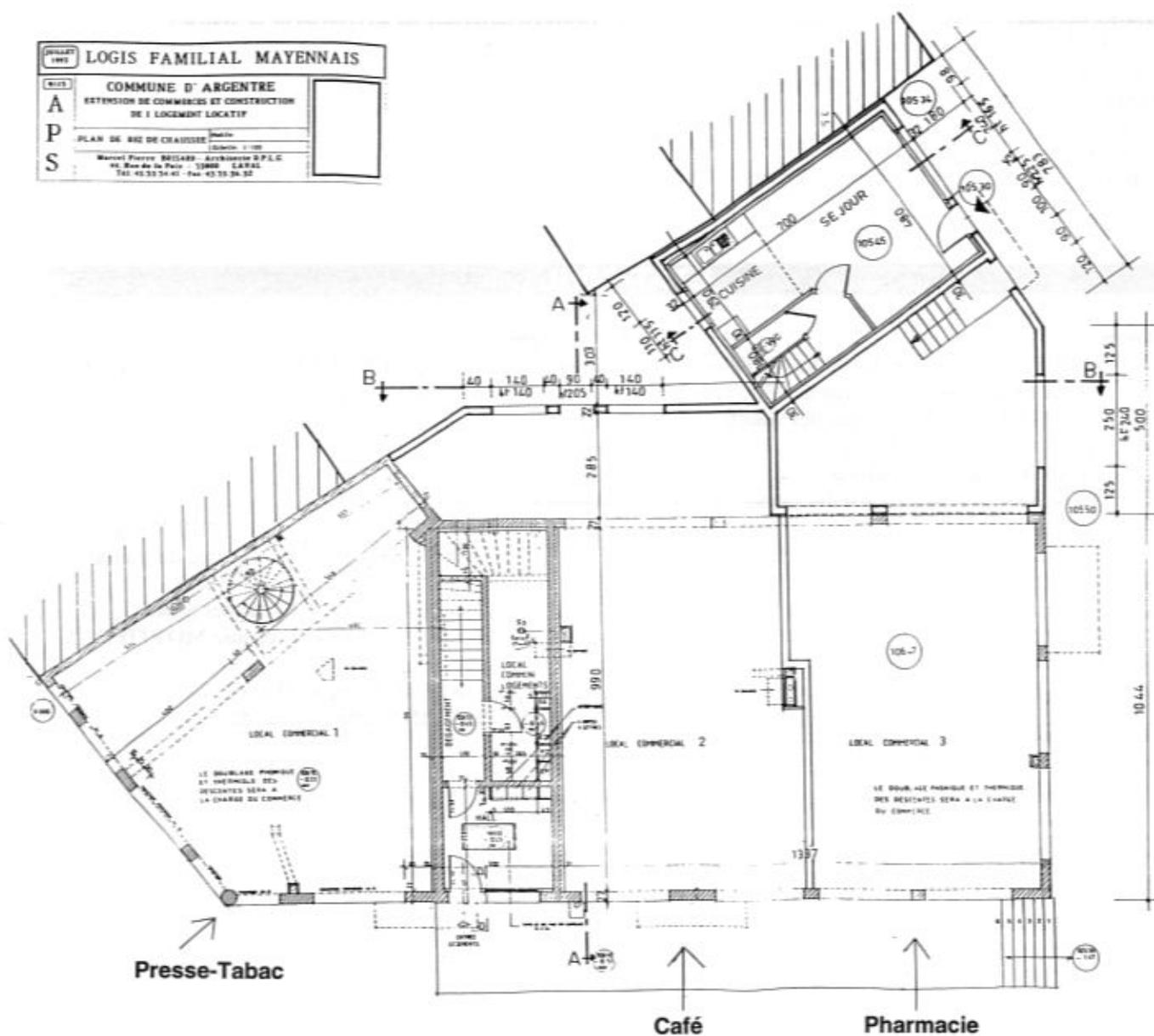
Tout le monde peut voir actuellement la construction du 2ème bâtiment ; dans les prochains jours, une extension de celui-ci va démarrer à l'arrière, en façade sur la rue de Ballée. Cet ensemble, construit par la Société H.L.M. "Le Logis Familial Mayennais" comprendra un tabac-journaux dont l'ouverture est effective depuis début octobre, un café et la pharmacie. Ces deux activités compléteront le rez-de-chaussée dès que les travaux d'extension permettront à leur propriétaire d'aménager les intérieurs.

A l'étage, 3 logements locatifs vont être mis en service fin octobre, un 4ème étant prévu dans l'extension, avec une entrée indépendante, rue de Ballée.

En même temps que les constructions, les aménagements définitifs de la place vont être réalisés :

- la construction des jardinières en pierre, en provenance d'un ancien four à chaux d'Argentré.
- la pose des marches, pavés, dalles, canivaux en granit de Louvigné du désert.
- aménagement des parkings en enrobés.
- la mise en place de mobilier urbain (bornes, bannières).

vont sans doute occasionner quelques désagréments notamment pour l'accès à la maison médicale et au tabac-journaux. Nous ferons en sorte que ce soit le plus court possible, en vous remerciant à l'avance de votre compréhension.



Informations diverses

ANALYSE NITRATES :

Numéro analyse : 935427 prélevée le 13 09 93.
Nom du point de prélèvement : Captage Montroux
Taux de nitrates (en mg/l) : 35,5
Commune d'Argentré. Nom de l'unité : Argentré-Sud.

LA POSTE

Receveur : Y. BOUVET - Tél. 43 37 30 53

Guichet : L. CARRIL - M.F. BOUVET - Tél. 43 37 30 00

BUREAU (heures d'ouverture) :

Lundi au vendredi 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 30
Samedi 9 h 00 à 12 h 00

COURRIER (heures des levées)

Lundi au vendredi 18 h 30
Samedi 12 h 30

PERMANENCES ET DIVERS

Permanence des élus :

M. DESCOTTES le jeudi, sur rendez-vous de 16 h 30 à 18 h 30
M. TRIQUET les mardi et vendredi de 11 h 00 à 12 h 00
M. LEFORT le lundi de 11 h 00 à 12 h 30
M. LEVEILLE le jeudi de 9 h 00 à 11 h 00
M. FOUGERE le lundi de 17 h 00 à 18 h 00
M. MARSOLLIER le vendredi de 17 h 30 à 18 h 30

Heures d'ouverture du secrétariat de la Mairie :

Tél. : 43 37 30 21

Lundi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
Mardi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
Mercredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00
Jeudi de 8 h 45 à 12 h 30 Fermé au public l'après-midi
Vendredi de 8 h 45 à 12 h 30 et de 14 h 00 à 18 h 00

ETAT-CIVIL

Naissances :

02-02-93 - FIORI Gwénaëlle - 28, le hameau du Palis
10-02-93 - GOEPFERT Bastien - 22, rue des Fauvettes
07-03-93 - LEMITRE Anthony - 27, rue des Genêts
21-03-93 - ANDRE Kevin - Maritourne
29-03-93 - BEASSE Cindy - La Torterie
05-04-93 - VANNIER Marine - 13, rue des rochers
19-04-93 - CHARON Ségolène - 29, rue des Genêts
22-04-93 - GALLAIS Jimmy - 17, rue de Beausoleil
23-04-93 - RONDEAU Victorien - 26, rue du Maine
04-05-93 - CORBEAU Marion - 21, rue de la Vallée
15-05-93 - DELAUNAY Davy - Les Broses
24-05-93 - RAOUX Pierre-Sylvain - 12, rue des Accacias
24-05-93 - CHESNEAU Anaïs - 15, rue des Rochers
01-06-93 - ROUZIER Quentin - La Naillère
16-06-93 - MARTIN Léanna - Le Pavillon

Mariages :

17-04-93 - Dominique LEMETAYER et Cécile LANDAIS
22-05-93 - Franck BOUVET et Béatrice BLOT
29-05-93 - Jean-Marie ROCHER et Catherine MAHÉ

Décès :

18-01-93 - MOTTIER Georges - 25, rue de Bellevue
11-02-93 - GODARD Jean-Baptiste - 18, rue du Vallon
27-03-93 - DOUXAMI Constant - La Fuye
16-04-93 - BRAULT Georges - 23, rue des Sports
03-06-93 - LEVEILLE Germaine, épouse MOTTIER - 5, rue de Ballée
04-06-93 - CORBEAU François - La Vicelle
06-06-93 - BRETON Victor - 33, rue des Sports

Permanence Renseignements - Mairie d'Argentré - Chaque Mercredi - de 11 h 00 à 11 h 30

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Mayenne se veut un organisme à l'écoute des assurés sociaux. Son Conseil d'Administration a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de marquer sa volonté de s'en rapprocher au maximum.

En effet, alors qu'aujourd'hui la précarité se développe, il semble essentiel que chaque acteur du système social joue au mieux son rôle d'informateur et de conseil pour éviter des pertes de droits.

A cette fin, le Conseil d'Administration a souhaité intensifier les relations qui existent, par le biais des points d'accueil mis en place sur tout le département, en essayant de toucher les personnes qui les ignorent encore.

PLAN DE RELANCE DU BATIMENT

Prêts d'Accession à la Propriétés " P.A.P "

- 20 000 P.A.P supplémentaires
- Nouveaux taux fixes : 6,60 % en 15 ans
6,95 % en 20 ans
- Relèvement des plafonds de ressources
- Relèvement des plafonds de prêts

Avantages fiscaux et financiers liés à l'octroi du PAP

- Prêt bonifié à taux préférentiel
- T.V.A. sur terrain à bâtir : 5,50 % au lieu de 18,60 % (régime de droit commun)
- Taxe locale d'équipement et d'espaces verts à taux préférentiel
- Exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties pendant 10 ans (si montant du PAP supérieur à 50 % du coût de l'opération)
- Droits d'instruction réduits
- Frais d'hypothèque réduits

L'ensemble de ces avantages liés au prêt PAP peut être évalué à environ 120 000 F par rapport à un prêt non aidé.

Le Centre Médico-Social d'Argentré

est ouvert
du lundi au vendredi
de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 17 h 30

* * * *

Une équipe se tient à votre disposition :

Madame **GENDREAU**
Secrétaire Médico-Sociale

Mademoiselle **LEMERCIER**
Assistante de service Social
chargée des communes : ARGENTRÉ, CHALONS du MAINE, LOUVERNÉ,
LA CHAPELLE ANTHENAISE, MONTFLOURS

*Permanences : tous les mardis à Argentré de 9 h à 12 h
tous les jeudis à Louverné de 10 h à 12 h
(à la mairie de Louverné)*

Madame **SAULOU**
Infirmière-Puéricultrice
chargée des communes ci-dessus + GESNES, DEUX-EVAILLES, BRÉE, MONTOURTIER,
LA CHAPELLE RAINSOVIN, SAINT-CÉNÉRÉ, SAINT OUVEN DES VALLONS, SOULGÉ SUR OUETTE

* * * *

**Vous pouvez les rencontrer
soit
au Centre Médico-Social
à leurs permanences
sur rendez-vous
ou
à votre domicile**

HORAIRE DES CARS

HORAIRES DES CARS (Valables jusqu'au 10/07/94)

ALLER	Lundi	Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi, Samedi	Tous les jours sauf Dim. et Fêtes en période non scol.	Tous les jours sauf Dim. et Fêtes	Tous les jours sauf Dim. et Fêtes	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi
LOCALITÉS DESSERVIES	312	302	314	304	D.D. 302	308	306	310
Soulgé-sur-ouette	7.07	7.07	8.08	-	-	13.04	14.04	-
Louvigné	7.14	7.14	8.15	-	-	13.10	14.10	17.30
Argentré	7.20	7.20	8.20	7.45	8.20	13.15	14.15	-
Bonchamp	7.27	7.27	8.27	-	-	13.19	-	-
LAVAL Centre	7.40	7.40	8.40	8.20	8.35	13.30	14.25	18.00
LAVAL Gare	7.45	7.45	8.45	8.30	8.40	13.35	14.30	17.50

RETOUR	Tous les jours sauf Dim. et Fêtes	Mercredi, Samedi	Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi	Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi	Tous les jours sauf Dim. et Fêtes	Mercredi, Samedi	Vendredi
LOCALITÉS DESSERVIES	301	303	305	309	311	313	315
LAVAL Gare	-	12.05	12.05	16.50	17.50	17.50	17.50
LAVAL Centre	7.30	12.15	12.15	17.00	18.00	18.00	18.00
Bonchamp	-	12.27	12.27	17.15	18.12	18.12	18.12
Argentré	7.45	12.35	12.35	17.25	18.20	18.20	18.20
Louvigné	-	12.40	12.40	17.30	18.25	18.25	18.25
Soulgé-sur-Ouette	-	12.45	12.45	-	18.30	18.30	18.30

 Circule uniquement en période scolaire



.....PRENEZ DATE.....

EN ASSOCIATION, ARGENTRÉ ET BONCHAMP
VOUS PROPOSENT

THÉÂTRE

" Le Certificat d'Études " - par le théâtre des Pays de la Loire
Mardi 26 octobre 1993 à 20 h 30

Salle des fêtes de Bonchamp

Ce spectacle trace le portrait de trois instituteurs à trois époques différentes : 1919, 1950, 1972.

Vous retrouverez ce que vous avez vécu.

La classe sera le public.

Cette pièce écrite sur la base de nombreux témoignages offre un spectacle alliant l'humour aux souvenirs, dans une mise en scène dynamique.

LETTRE D'UNE QUÉBÉCOISE AUX HABITANTS D'ARGENTRÉ

Je vous écris ces quelques lignes avec un brin de nostalgie dans l'âme. Ayant vécu 6 semaines chez les Lefort, dans le cadre de l'échange Laval Québec / Laval Mayenne, je n'ai que de bons souvenirs à raconter à mes amis du Québec.

Le 28 juin de cette année, lorsque j'aperçus pour la première fois cette merveilleuse campagne mayennaise, j'eus peine à croire que j'allais y vivre une partie de l'été. Pour nous, citoyens d'un pays qui fut colonisé il y a moins de 400 ans, la France se révèle être un pays des plus captivant à découvrir. Toutes ces légendes et ces années d'histoire qui prennent vie dans les églises et les châteaux et qui nous rappellent nos ancêtres lointains, ne peuvent que nous enchanter.

Le dépaysement que j'ai ressenti lors de ce séjour avait une saveur tout à fait spéciale. Que ce soit votre accent, vos expressions, votre gastronomie ou vos habitudes de vie, tout est à la fois exotique et familier. Les repas, par exemple, sont considérés ici au Québec, comme un mal essentiel que l'on prend à toute vitesse. Mais chez vous, on prend plaisir à déguster chacun des aliments qui nous sont offerts et la cuisine française est source de plaisir pour bon nombre de québécois et québécoises qui visitent votre région. S'il vous était possible de me faire parvenir quelques litres de bon vin, une baguette de pain ainsi qu'une tonne de glace, je vous en serais sincèrement reconnaissante.

Et que dire de cette campagne si douce, où les tournésols dansent au soleil, où les châteaux se perdent entre les arbres, où les épis de maïs se dressent à perte de vue, où les routes sinueuses vous emmènent en des lieux si merveilleux que l'on voudrait y rester à jamais.

Quand je pense à tout le bien-être que j'ai pu ressentir durant ce séjour en terre française, je me demande pourquoi je vous ai quitté...

À bientôt.

Isabelle

Argentré

Bulletin Municipal
